



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 17 février 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		
Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	17

Date de la convocation :
Le 10 février 2015

Date d'affichage
13 MARS 2015

Objet de la
délibération :

**Ajout d'un critère
pour la
programmation des
travaux de Basse
Tension**

L'an deux mille quinze, le dix sept février.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick et PARIGOT Marianne, Messieurs ALLARD Patrick, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, VERVEL Didier (suppléant remplaçant M. CARVALHO) et WARIN Gérard.

Secrétaire : Monsieur GAGE Daniel

VU le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale,

Considérant les différentes ressources financières du SEZEO et le nombre de demande de réalisation de travaux, il convient de fixer des règles de financement et des critères d'attribution des fonds « FACE » attribués par sous-programme.

Vu les critères adoptés par les membres lors du Comité Syndical du 03 juin 2014 :

- Nécessité technique
- Accord de subventions pour d'autres travaux associés (EP, FT, Voirie CG, DETR ...)
- Besoin/dossier communiqué au SEZEO l'année N-1 au minimum.

Considérant l'action du SMOTHD sur le territoire du SEZEO, il est proposé aux membres d'ajouter, à partir de 2015, un critère supplémentaire :

- Travaux prévus pour le passage de la fibre optique

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve l'application, dès 2015, des critères suivants :

- Nécessité technique
- Accord de subventions pour d'autres travaux associés (EP, FT, Voirie CG, DETR ...)
- Besoin/dossier communiqué au SEZEO l'année N-1 au minimum.
- Travaux prévus pour le passage de la fibre optique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le 13/03/2015
Notification le 13/03/2015
Par délégation, le D.G.S.

Le Président,
Olivier FERREIRA

